



Délibération

Envoyé en préfecture le 17/12/2018

Reçu en préfecture le 17/12/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20181211-2018\_PARTADOUR-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

### 2018 – 193 APPELS A PROJET ET AIDES AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Etaient présents : 32**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 3**

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Claire CHATELAIS à Caroline AUDOUIN, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

**Secrétaire de séance :** Caroline AUDOUIN

**Date de la convocation :** 04 décembre 2018

**Date d'affichage :** 17 DEC. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Santé Publique et son article L.1331-2,

Considérant que le Comité de bassin Adour-Garonne a voté les grandes orientations du programme d'intervention de l'Agence pour les 6 années à venir (2019-2024),

Considérant que le but est de financer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le maintien de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la solidarité territoriale,

Considérant que les objectifs de ce 11ème programme d'intervention sont de :

- Réduire les pollutions en aidant les équipements d'assainissement domestique et industriel, en luttant contre les pollutions agricoles par exemple avec la promotion des pratiques dites à faibles intrants et l'agriculture biologique ;
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau en finançant les mesures nécessaires pour le retour à l'équilibre quantitatif dans les 47 bassins versants actuellement en déséquilibre ;



- Accompagner les structures qui gèrent et participent au bon fonctionnement des cours d'eau afin d'améliorer la résilience des milieux et faciliter l'adaptation au changement climatique, mais aussi préserver leur fonction d'autoépuration et de réservoir de biodiversité ;
- Aider au financement des actions d'accompagnement des projets de restructuration et de protection de l'alimentation en eau potable ;
- Préserver et restaurer le littoral et les milieux marins ;
- Encourager les projets innovants dans tous les domaines ;
- Mais aussi de contribuer au renouvellement des réseaux pour les collectivités les plus en difficultés.

Considérant que la Ville de Saintes a engagé une étude patrimoniale et un schéma directeur en eau potable, et en partenariat avec le Syndicat des Eaux, un schéma directeur d'assainissement,

Considérant qu'elle porte également des actions et opérations en lien avec les principaux objectifs du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, comme la protection du captage de la source d'eau de Lucérat,

Considérant que les travaux et actions portés par la Ville de Saintes pourraient donc faire l'objet d'aides par le biais d'appels à projet ou de facilité de financements dès début 2019, comme, par exemple, les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 29 novembre 2018,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et des structures associées ainsi que des organismes publics,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour déposer les dossiers correspondants dans le cadre d'aides, de facilité de financement et d'appels à projets, comme, par exemple, des opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable, actions et opérations en lien avec les principaux objectifs de l'Agence de l'eau,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Jean-Philippe MACHON  


En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# ASSISES DE L'EAU

*BASSIN  
ADOUR-GARONNE*

*LUNDI 18 JUIN 2018  
À BOÉ*

## SYNTHÈSE





# / PROGRAMME DU 18 JUIN 2018

## 13h30 : Café

Accueil par Guillaume Choisy, directeur général  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne

---

## 14h00 : Introduction

- Jean Launay, coordinateur général des Assises de l'eau, président du Comité National de l'Eau
  - Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne
  - Anne-Marie Levraut, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau
- 

## 14h20 : État des lieux des services d'eau potable sur le bassin Adour-Garonne :

- Gouvernance, performances, enjeux
  - Témoignage d'une collectivité
  - Échanges avec la salle sur le diagnostic et les besoins des collectivités
- 

## 15h00 : État des lieux des services d'assainissement collectif sur le bassin Adour-Garonne :

- Gouvernance, performance, enjeux
  - Témoignage d'une collectivité
  - Échanges avec la salle sur le diagnostic et les besoins des collectivités
- 

## 15h40 : Pistes de financement des investissements en eau potable et assainissement

- Prix de l'eau en Adour-Garonne
  - Échanges avec la salle sur les besoins et propositions de financement
- 

## 16h20 : Conclusion

- Pascal Mailhos, préfet d'Occitanie, préfet coordinateur du bassin Adour-Garonne  
(ou son représentant)
- 

## 16h30 : Fin des Assises

## LA PAROLE DES ÉLUS

En introduction de ces assises de l'eau, Jean Launay, Président du Comité National de l'Eau, en charge de la coordination des assises, soutient la pertinence de la démarche de consultation nationale par bassin, dans la mesure où l'organisation de la gestion de l'eau, et son efficacité, reposent sur une organisation décentralisée, « la seule cohérente et pertinente », assure-t-il. « Les agences de l'eau, agences publiques de l'Etat, orchestrent une déconcentration qui permet d'ajuster la fiscalité de l'eau et les besoins locaux, dans un réel exercice démocratique ».

Martin Malvy, Président du Comité de bassin Adour-Garonne, insiste pour sa part sur l'enjeu fort de ces assises qui se tiennent alors que la pression sur les ressources en eau est aggravée par le changement climatique. « Les solutions devront faire une large part aux économies, trouver des ressources nouvelles et s'adapter au tissu économique et à nos modes de vie. »

Anne-Marie Levraut, Présidente du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour- Garonne rappelle enfin qu' « Il est artificiel de séparer le « grand cycle » et le « petit cycle » de l'eau, tant les usages, l'assainissement et la ressource sont interdépendants. Il est bien plus facile de fabriquer de l'eau potable et de la mettre à disposition au robinet si la ressource est en bon état. Mais comment maintenir une ressource en bon état si l'assainissement n'est pas performant ? »

De fait, si la disponibilité de l'eau au robinet de chaque foyer semble, en France, une évidence, son prélèvement, son acheminement et son traitement restent des défis quotidiens, portés par des infrastructures et une organisation complexes. Ce « petit cycle de l'eau » est aujourd'hui efficace mais la gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement nécessite un entretien et des travaux de renouvellement importants afin de maintenir un service qui garantisse un approvisionnement de qualité à tous les habitants.





## UN VASTE RÉSEAU, DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Sur le bassin Adour-Garonne, l'enjeu est particulièrement sensible : sur ce territoire hyper rural, le réseau de distribution d'eau potable se déploie sur 118 000 kilomètres. Dans les zones les plus isolées, les services gestionnaires sont de petite taille, la qualité de l'eau, bien que conforme aux normes sanitaires, n'est pas optimale à 100 % et l'approvisionnement est parfois problématique. Malgré les efforts faits par l'ensemble des acteurs, des actions importantes doivent encore être entreprises pour améliorer la qualité de l'eau et surtout pour renouveler le réseau d'eau potable. Il faudrait cependant 200 ans pour renouveler l'ensemble du réseau sur le bassin. Pour atteindre un taux de renouvellement de 1% par an le coût annuel est estimé à 180 millions d'euros.

### LE BASSIN ADOUR-GARONNE

- **7 millions** d'habitants
- **67 habitants** / km<sup>2</sup>
- **87 %** du territoire en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- **30 %** en habitat isolé

## QUALITÉ : DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Le maintien ou la mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'assainissement est pourtant une priorité pour les services gestionnaires et se conjugue avec les enjeux de protection des captages, d'alimentation pérenne à l'échelle des territoires, de réductions des pollutions domestiques. Les difficultés liées aux pesticides et à leurs métabolites dans les ressources captées ou celles liées au remplacement prématuré de certains réseaux en PVC libérant des chlorures de vinyle monomère, considérées comme des particules cancérigènes, ont été abordées.

Dans le Lot par exemple, le réseau d'eau potable en PVC qui s'étend sur 3 500 km est quasiment aussi vaste que le réseau routier. Autre exemple, André Baldini, maire d'une commune gersoise de 240 habitants et président de la Communauté de commune Val de Gers, explique avoir atteint les limites d'investissement possible. Malgré des hausses successives du prix de l'eau qui ont notamment contribué à financer l'amélioration de la qualité d'une station d'épuration vieille de 41 ans, le programme de renouvellement du réseau d'assainissement est remis en cause faute de moyens, alors que les ouvrages sont confrontés à des entrées d'eau parasites.

Le caractère indissociable des cycles de l'eau, petit cycle et grand cycle est également illustré. Yves Regourd, Président du syndicat mixte des eaux Levezou Segala (12), s'exprimant au nom d'un collectif de syndicats de rivière, rappelle que les actions de prévention et d'entretien menées par les syndicats sur les cours d'eau ont, à terme, une action bénéfique sur le petit cycle et la production d'eau potable. Les actions préventives en amont sont complémentaires de l'entretien du patrimoine lié au petit cycle.

### LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- **118 000** km de réseau eau potable
- **41 000** km de réseaux des eaux usées
- **4000** captages
- **900** systèmes d'assainissement qui impactent la qualité des rivières.
- **1660** services d'eau potable



## ***D'IMPORTANTES PERTES DE RENDEMENT***

Un tiers de l'eau prélevée au milieu est perdue entre le prélèvement et la distribution ! En cause, notamment, un faible taux de renouvellement des équipements (0,47 % pour une moyenne nationale de 0,58 %) et des rendements trop faibles. Là encore, les disparités de rendement reflètent la composition du bassin Adour-Garonne, qui se situe globalement dans la moyenne nationale mais dont les communes les plus rurales affichent les taux de déperdition les plus importants. Les mécanismes restent les mêmes : les communes rurales disposent de ressources financières insuffisantes, compte-tenu d'un faible nombre d'abonnés au regard du linéaire de réseau, pour financer l'entretien et l'amélioration de leur réseau et, d'autre part, les petites structures de gestion manquent encore trop souvent de la connaissance même de l'état de leur réseau.

Alain Belloc, Maire de Pompignan et Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Grisolles (82) déplore ainsi l'incapacité de sa structure à assurer le renouvellement de son réseau d'eau potable, long de 700 km, qui dessert 12 000 abonnés. Ce réseau, vieux de plus de 70 ans affiche un taux de renouvellement de 0,6 % par an malgré un investissement d'environ 3 millions d'euros par an. L'élu alerte sur une situation qu'il qualifie de « catastrophique, ne permettant plus de garantir l'approvisionnement en eau potable à moyen terme ».

---

## ***COMMENT FINANCER D'INDISPENSABLES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ?***

Communes et syndicats appellent à un soutien plus important de l'agence de l'eau pour accompagner leurs investissements. L'Agence elle-même est cependant confrontée à des réductions de ressources en raison des prélèvements effectués sur son budget au titre de la contribution à la réduction des déficits publics. Et les ressources prélevées sur l'eau ne sont plus uniquement affectées à la gestion de l'eau. En clair, les budgets publics portés par l'agence de l'eau diminuent alors que les besoins augmentent.

L'ensemble des élus s'insurge contre les diminutions des aides. Une situation qualifiée de « double-peine » par Gérard Feinié, Président d'un syndicat des eaux de la région de Mas-Grenier (82) —un réseau long de 200 kilomètres desservant 7 abonnés au kilomètre. L'élu s'offusque de ne pas bénéficier des aides de l'agence de l'eau alors qu'il continue de verser les redevances. Or, plaide-t-il, « Notre petit syndicat rural impose déjà à ses habitants une redevance de 3€ par m<sup>3</sup>. Nous ne pouvons pas l'augmenter constamment, sous prétexte que nous sommes dans un milieu rural ».

Les acteurs locaux se disent par ailleurs fragilisés par la nécessité de s'engager parfois sans assurance d'aide de financement.

### ***UN BUDGET MENACÉ MALGRÉ LES BESOINS CROISSANTS***

Le nombre de projets déposés auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne a considérablement augmenté en 2018 et atteint 519 millions d'euros de demande d'aides éligibles. La capacité d'engagement de l'agence de l'eau Adour-Garonne risque cependant d'être limitée à 210 millions d'euros d'aide par an dans le 11<sup>e</sup> programme d'intervention.

Cette capacité pourrait être exceptionnellement augmentée de 45 millions d'euros en 2018, via une baisse de prélèvement des ressources, pour faire face à la multiplication des projets présentés.







## RENFORCER LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 17/12/2018

Reçu en préfecture le 17/12/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20181211-2018\_PARTADOUR-DE

Pour pallier les limites imposées aux agences de l'eau et répercutées auprès des syndicats et collectivités gestionnaires, le recours à l'emprunt pourrait être soutenu. Un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour combiner aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne et prêts de la CDC vient par exemple d'être signé. « L'objectif est de renforcer la capacité à prêter, à de meilleures conditions, assure Thierry Ravot directeur de CDC Occitanie, pour faciliter le financement à long terme qui a été supprimé avec la fin des prêts sur les fonds dits à croissance verte ».

Marc Mattera, Président du syndicat et de la régie départementale de la Dordogne suggère que l'agence de l'eau subventionne les intérêts des emprunts souscrits. D'autres pistes évoquées consistent à étudier la possibilité de mobiliser des subventions européennes, notamment au titre du FEDER. Ou encore la mise en place d'avances remboursables à taux zéro, sur des durées équivalentes à l'amortissement des réseaux, c'est-à-dire de 20 à 30 ans, voire 40 ans. Un tel dispositif permettrait d'économiser 30 % de la valeur des sommes empruntées assure un représentant du SIEP de Jurançon. Une évolution des taux de TVA sur les travaux et la redevance aiderait également à améliorer les capacités financières des syndicats et des collectivités.

Au niveau national, la solidarité doit jouer, notamment en cessant les prélèvements sur les fonds de roulements des agences de l'eau et par un équilibrage des ressources entre les agences du territoire en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.

---

## GÉNÉRER DES ÉCONOMIES

L'anticipation et la prévention peuvent également être sources d'économies. Frédéric Caméo Ponz, représentant des associations environnementales au sein du comité de bassin, défend par exemple la densification urbaine pour réduire les coûts des réseaux d'assainissement ainsi que des réseaux en eau potable. En matière de lutte contre la pollution diffuse, les actions de prévention et de protection des captages contribuent à réduire le coût de traitement de l'eau potable.

Par ailleurs, toute économie réalisée entraîne un cercle vertueux : une baisse de volume des eaux traitées et distribuées induit une réduction du dimensionnement des réseaux, donc de nouvelles économies. La recherche d'économies permet également de sensibiliser le public, tant à la nécessité d'épargner la ressource en eau qu'à celle de participer, via la redevance, au financement de son accès et de sa préservation.

### ANTICIPER L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Il est d'autant plus important de prévoir aujourd'hui la préservation de nos systèmes d'approvisionnement en eau potable que les besoins vont aller croissant du fait de la hausse démographique dans le bassin Adour-Garonne. Dans le même temps, les conséquences du réchauffement climatique vont impacter les ressources. Le déficit hydrologique dans le bassin pourrait s'élever à 1,2 milliard de m<sup>3</sup> à l'horizon 2050, soit la moitié de la consommation actuelle sur le territoire. Là encore, le bassin Adour-Garonne est particulièrement exposé car il ne possède pas de réserves, sous forme de grand barrage par exemple, mais des masses d'eau de surface diffuses et fragiles.



## **GOVERNANCE : RENFORCER LES SYNERGIES ET LA SOLIDARITÉ**

Pour permettre le financement et la mise en œuvre de programmes de travaux d'envergure, le regroupement des acteurs semble incontournable. Dans le Lot, par exemple, le Département a porté un schéma directeur pour interconnecter et sécuriser l'approvisionnement en eau de tous les habitants. Mais la centaine d'acteurs (25 syndicats, 75 communes en régie) œuvre chacun à son échelle, en fonction de ses moyens, là où un maître d'œuvre unique aurait pu porter la demande de financement sur l'ensemble du projet.

La rédaction de schémas directeurs à l'échelle des départements devrait se généraliser pour faciliter la mise en œuvre et le financement commun des chantiers, tout comme l'établissement de plans de financements pluriannuels, utiles pour élaborer les montages financiers et les plans d'amortissement.

Dans cette perspective, le recueil et la centralisation des informations sont également indispensables, par exemple en rendant obligatoire la saisie des informations de connaissance dans SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement), dont les données ne prennent que très peu en compte aujourd'hui les communes de moins de 3 500 habitants. Une des vocations de ce dispositif est de proposer aux usagers des clefs pour la compréhension de la tarification de leurs services, à partir de critères objectifs et partagés d'ordres économiques, techniques, sociaux et environnementaux. La connaissance du patrimoine est indispensable à sa bonne gestion, pour maîtriser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Au niveau du bassin la solidarité joue à plein, rappelle Guillaume Choisy, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne : « Quand les métropoles du bassin contribuent pour 7 euros, elles en reçoivent 1. La solidarité est réelle et va massivement vers les communes rurales. Sans compter les actions prises en charge directement par l'Agence pour la connaissance et le suivi. » Mais pour garantir un minimum d'abondement à l'Agence, un prix minimal de l'eau est à envisager, ainsi qu'une taxation au niveau des usagers. La question de la modularité des prélèvements et des aides selon les ressources des différentes zones restant à débattre.

---

## **REPRÉSENTATIVITÉ**

Les regroupements et actions concertées sont certes encouragés par les acteurs locaux, mais leur forme et les niveaux de délégations sont discutés. Alors que la loi NOTRe prévoit un transfert de compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, celui-ci n'apparaît pas forcément judicieux s'il prive de la vision et de la capacité d'action locales.

L'élu de Dordogne Marc Mattera exprime par ailleurs des craintes partagées : « Les structures intercommunales souhaitent récupérer les ressources liées à l'eau pour transférer des frais de fonctionnement (secrétariat, techniciens...) du budget principal à ce budget annexe et, ainsi, dégager un excédent et améliorer leur capacité d'investissement qui ne bénéficiera pas forcément à l'eau. Si nous ne sommes pas attentifs à ce que les recettes générées par la gestion de l'eau financent les services de l'eau, nous perdrons la capacité de financer l'eau potable. »

Martin Malvy, Président du comité de bassin, abonde dans ce sens et souligne qu'il est dangereux de faire peser cette responsabilité sur des acteurs qui ne peuvent pas la prendre en charge car, dans les milieux ruraux, les communautés de communes qui auraient en charge le réseau rural sont en difficulté budgétaire.

Au-delà de la question de la délégation des compétences, une meilleure représentation des instances départementales est souhaitée au sein de l'agence de l'eau. La bonne représentativité permettant de définir les bons niveaux de solidarité.





# AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## SIÈGE

90, rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse CEDEX 4  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 28

## DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

### Atlantique-Dordogne

Départements

16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur  
André-Lavignolle  
33049 Bordeaux CEDEX  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Fax : 05 56 11 19 98

et 15 • 19 • 23

• 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat  
19600  
Saint-Pantaléon  
-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Fax : 05 55 88 02 01

### Adour et côtiers

Départements

40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe BP 7503  
64075 Pau CEDEX  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Fax : 05 59 80 77 99

### Garonne Amont

Départements

12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles  
Bourran - BP 3510  
12035 Rodez CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Fax : 05 65 75 56 09

et 09 • 11 • 31 • 32

• 34 • 81 • 82

97 rue Saint-Roch  
CS 14407  
31 405 Toulouse CEDEX 4.  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Fax : 05 61 43 26 99